

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 mars 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de VILLARS, le **lundi 22 mars 2021, à 19h00**, sous la Présidence de **Monsieur Jordan DA SILVA, Maire**.

I./ ADMINISTRATION GENERALE, PROXIMITE

1. Prononciation du huis clos

Vu les circonstances exceptionnelles et inédites liées à la propagation du virus Covid-19 le Conseil municipal décide de prononcer le huis-clos pour la séance du Conseil municipal du lundi 22 mars 2021.

2/ Personnel communal – Modification du tableau des effectifs communaux

Le Conseil municipal approuve les modifications apportées au tableau des effectifs communaux.

3/ Régime indemnitaire – Modification du régime indemnitaire des personnels fonctionnaires territoriaux de la commune – Intégration de nouveaux cadres d'emplois dans le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. (RIFSEEP)

Le Conseil municipal se prononce favorable à l'intégration de nouveaux cadres d'emplois dans le RIFSEEP, conformément à la réglementation en vigueur.

4/ Personnel communal – Création de postes d'agents chargés de propreté – Service vie scolaire dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences

Le Conseil municipal décide de créer sept postes d'agents chargés de propreté – service vie scolaire à compter du 1^{er} avril 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

II./ FINANCES, BUDGET, SECURITE, TRANQUILITE

1/ Budget communal

a) Examen du compte administratif 2020

Le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2020 arrêté aux sommes suivantes :

des recettes de fonctionnement de :	8 314 997.14 euros
des dépenses de fonctionnement de :	7 995 730.60 euros
soit un excédent de fonctionnement de :	319 266.54 euros
des recettes d'investissements de :	2 166 795.90 euros
des dépenses d'investissement de :	2 066 219.18 euros
soit un excédent d'investissement de :	100 576.72 euros

b) Examen du compte de gestion du receveur municipal

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 dressé par le Receveur Municipal en tous points conforme au Compte Administratif.

c) Affectations des résultats

Le Conseil municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation en réserves de la section d'investissement pour financer : le besoin de financement lié aux reports pour 361 279,03 euros et des opérations nouvelles pour 58 564,03 euros.

d) Examen du budget primitif 2021 de la commune

Le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2021 s'équilibre, *tant en dépenses qu'en recettes*, aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement :	8 240 434 euros
- Section d'investissement :	2 746 462 euros

2./ Budget annexe – Espace Beaunier

a) Examen du compte administratif 2020

Le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2020 du budget espace Beaunier arrêté aux sommes suivantes :

des recettes de fonctionnement de :	279 136.00 euros
des dépenses de fonctionnement de :	239 544.84 euros
soit un excédent de fonctionnement de :	39 591.16 euros
des recettes d'investissements de :	1 747 704.25 euros
des dépenses d'investissement de :	615 319.25 euros
soit un excédent d'investissement de :	1 132 385.00 euros

b) Examen du compte de gestion du receveur municipal

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 dressé par le Receveur Municipal en tous points conforme au Compte Administratif.

c) Affectations des résultats

Le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, en fonctionnement et l'excédent d'investissement au financement des reports de crédits à financer, soit 1 029 375 euros.

d) Examen du budget primitif 2021

L'assemblée approuve à la majorité le budget primitif pour l'année 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- section de fonctionnement :	69 591,16 euros
- section d'investissement :	2 345 425 euros

3/ Budget annexe - Service des Pompes funèbres

a) Examen du compte administratif 2020

Le Conseil municipal, approuve le Compte Administratif 2020 arrêté aux sommes suivantes :

des recettes de fonctionnement de :	42 903.00 euros
des dépenses de fonctionnement de :	42 903.00 euros
des recettes d'investissements de :	11 013.68 euros
des dépenses d'investissement de :	50 113.16 euros
soit un déficit d'investissement de :	39 099.48 euros

b) Examen du compte de gestion du receveur municipal - année 2020

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 dressé par le Receveur Municipal en tous points conforme au Compte Administratif.

c) Examen du budget primitif 2021

L'assemblée approuve à la majorité le budget primitif pour l'année 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- section d'exploitation : 39 171,31 euros
- section d'investissement : 39 171,31 euros

4/ Budget communal 2021

- **Tarifs communaux** - Examen des tarifs scolaires année 2021 – 2022

Le Conseil municipal fixe les tarifs communaux des services scolaires pour l'année 2021 2022.

- **Tarifs communaux** – Examen des tarifs service culture année 2021 - 2022

Le Conseil municipal fixe les tarifs communaux du service culture pour l'année 2021 2022.

- **Demandes d'aides financières au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL 2021 « rénovation énergétique ».**

Le Conseil municipal approuve trois demandes d'aides financières déposées dans le cadre de la Dotation de Soutien aux Investissements Locaux 2021 « rénovation énergétique », pour les projets suivants :

- remplacement la verrière et les châssis de façades situés de la crèche Les Marmottes, par des menuiseries plus performantes en double vitrage avec occultation par rideaux.
- modernisation des installations de chauffage du centre social.
- seconde phase de remplacement des menuiseries extérieures de l'école Jean GUITTON.

- **Demande d'aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL 2021.**

L'assemblée sollicite une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'exercice 2021, dans le cadre de ce projet de réaménagement des espaces extérieurs scolaires et de petite enfance dans une démarche de développement durable.

- **Demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif « bonus région ».**

L'Assemblée sollicite une aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre des « opérations d'aménagement dans ma commune avec le bonus relance montagne aménagement du territoire pour la réalisation de rénovation énergétique du centre social.

- **Projet de réaménagement des espaces extérieurs scolaires et petite enfance – demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne**

Le Conseil municipal sollicite auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne une subvention d'investissement pour le financement du projet de réaménagement des espaces extérieurs dans les espaces extérieurs scolaires et les structures communales de la petite enfance, en vue de l'amélioration de la gestion intégrée des eaux pluviales.

- **Projet de réaménagement de l'espace Beaunier en vue de la production de logements – demande de subvention au titre de la DSIL 2021**

L'assemblée sollicite une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'exercice 2021, dans le cadre de ce projet de réaménagement de l'espace Beaunier en vue de la production de logements.

III/ PETITE ENFANCE JEUNESSE

- 1/Jardin d'enfants** – Organisation et gestion du Jardin d'enfants - Lancement et organisation d'une consultation de prestataires en vue de la passation d'un marché public.

Le Conseil municipal approuve le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée pour assurer la gestion du jardin d'enfants, en fixant les critères de jugement des offres comme suit :

- ✓ qualité des prestations proposées et notamment : (note obtenue pondérée à 50%)
 - valeur du projet pédagogique en adéquation avec le cahier des charges,
 - qualification du personnel,
 - adéquation des moyens au cahier des charges
- ✓ prix des prestations (note obtenue pondérée à 30%)
- ✓ références et capacités techniques (note obtenue pondérée à 20%).

IV/ EDUCATION - CME

1/ Fourniture de repas dans les restaurants scolaires et crèches – Approbation des résultats de l'appel d'offres – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le marché.

Le Conseil municipal, vu la réunion de la Commission d'appel d'offres du 1^{er} mars 2021, approuve la proposition de la Société API Restauration, pour le marché de fourniture de repas dans les restaurants scolaires et les crèches municipales, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2021, aux conditions suivantes :

- Lot 1 : 2.76 € H.T. pour un repas au restaurant scolaire
- Lot2 : 1.41 € H.T. pour un repas bébé en crèche
1.67 € HT pour un repas grand en crèche
0.87 € H.T. pour le goûter
0.41 €HT pour le laitage
0.42 H.T pour la pâtisserie

V/ URBANISME, AMENAGEMENT ET HABITAT

1/ Espace Beaunier – Projet d'aménagement de l'Espace Beaunier – Demande de subvention au titre du fonds friche – Recyclage foncier du ministère de la transition écologique

Le Conseil municipal sollicite dans le cadre de l'appel à projet du ministère de la transition écologique et de la candidature qui a été déposée par la commune pour le réaménagement de l'espace BEAUNIER, une subvention d'investissement au titre du volet recyclage foncier.

VI/ TRAVAUX DE VOIRIE – BATIMENTS – FLEURISSEMENT - ERP

1/ Amicale laïque du Bois Monzil – Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec l'association amicale laïque du Bois Monzil.

La commune avait mis à disposition les locaux communaux et jeux de boules du Bois à l'amicale laïque du Bois Monzil, et un appartement de type F2 à sa gérante afin qu'elle puisse exercer son activité. L'activité de l'amicale a diminué pour arriver à une absence d'adhérents, à une absence de tenue d'assemblée générale de l'association à compter de 2018. A l'issue des derniers échanges entre la commune et le Président et la gérante de l'association, les parties ont décidé de mettre terme à leur relation et de fixer les dispositions afférentes via un protocole d'accord transactionnel.

Le Conseil municipal approuve le protocole d'accord transactionnel à intervenir entre la commune et l'association de l'amicale Laïque du Bois Monzil.

2/ SIEL – Mise en place de fonds de concours pour la réalisation de travaux de renouvellement d'éclairage public.

Le Conseil municipal prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Renouvellement Eclairage public 2021 » suivants :

- *Renouvellement éclairage route de la taillée* participation communale **45 447.50 €**

- Renouvellement éclairage rue du 8 mai 1945	participation communale 25 783.80 €
- Renouvellement éclairage route des Cyclotouristes	participation communale 21 388.50 €
- Renouvellement éclairage rue de l'Hôtel de Ville, rue des Ecoles et avenue Hoche	participation communale 20 212.50 €
- Renouvellement éclairage rue Danton, rue des Sequoias et rue de l'Orchidée	participation communale 19 698 €

VII/ VIE CULTURELLE ET PATRIMOINE

1/Patrimoine – Approbation d'une convention de mise à disposition d'un volontaire en service civique avec la mission locale de Saint-Etienne.

Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition d'un volontaire en service civique avec la mission locale de Saint-Etienne, à compter d'avril 2021 pour une durée de 6 mois pour assurer la mission de transmission de la mémoire de l'histoire du territoire.

VIII/ SAINT ETIENNE METROPOLE

1/ Saint-Etienne Métropole – Approbation du pacte de gouvernance

Le Conseil municipal approuve le pacte de gouvernance de Saint-Etienne Métropole.

2 /Eau potable – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2019.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – exercice 2019 – de Saint-Etienne Métropole.

3/ Assainissement - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif 2019.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – exercice 2019 – de Saint-Etienne Métropole.

IX / INFORMATIONS DU MAIRE

1/Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de compétences

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

2/Rendu compte du Maire sur les actions en justice

Monsieur le Maire rend compte du recours administratif contentieux introduit par les conjoints CHAPPELLE auprès du tribunal administratif de Lyon - accord de permis de construire.

Monsieur le Maire rend compte de la mise en œuvre de requêtes introductives en référé expertise et provision auprès du tribunal administratif de Lyon suite au sinistre juin 2019 sur plusieurs bâtiments et équipements communaux.

Le Maire,

Jordan DA SILVA